

TRÉMEHEUC

n°49 - juin 2019

Résultat des élections européennes à Trémeheuc

Nathalie LOISEAU	35 votes	22,58%
Yannick JADOT	26 votes	16,77%
Jordan BARDELLA	26 votes	16,77%
Manon AUBRY	13 votes	8,39%
François-Xavier BELLAMY	10 votes	6,45%
Raphaël GLUCKSMANN	10 votes	6,45%
Ian BROSSAT	9 votes	5,81%
Benoit HAMON	7 votes	4,52%

Jean-Christophe LAGARDE	5 votes	3,23%
Hélène THOUY	4 votes	2,58%
Francis LALANNE	2 votes	1,29%
Nathalie ARTHAUD	2 votes	1,29%
Nicolas DUPONT-AIGNAN	2 votes	1,29%
Dominique BOURG	2 votes	1,29%
Olivier BIDOU	1 vote	0,65%
Pierre DIEUMEGARD	1 vote	0,65%

votes blancs	6 votes	3,51%
votes nuls	10 votes	5,85%
270 inscrits		
<i>Votants</i>	171	63,33%
<i>Abstention</i>	99	36,67%
<i>Exprimés</i>	155	57,41%

Aménagement Foncier (AFAFE)

Lors de sa réunion du 19 novembre dernier, la commission permanente du Département, après délibérations en ce sens des communes de La Boussac, Epiniac, Broualan, Cuguen, Trémeheuc et Bonnemain, a validé l'inscription de l'opération d'Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental sur le bassin versant de Landal au programme d'aménagement foncier, décidé d'instituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) et de lancer une étude d'aménagement sur ce secteur.

En application des articles L 121-3, L 121-4, R 121-1 et R 121-18 du code rural et de la pêche maritime, la CIAF est constituée par arrêté du Président du Conseil Départemental. Elle est présidée par un commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance et comprend, entre autres, les membres suivants : le maire de chacune des communes concernées ou un conseiller municipal désigné par lui ainsi que deux propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la commune titulaires et un suppléant, pour chaque commune.

Le conseil municipal doit procéder à l'élection des deux propriétaires titulaires et du suppléant, qui représenteront les propriétaires de la commune dans la commission. L'élection aura lieu à Trémeheuc le vendredi 28 juin 2019 à 19h00. Les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date.

Coordonnées

✉ 4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
☎ 02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30
Le vendredi :
De 10h00 à 12h30

Tarifs de la salle communale

Un seul repas midi : 175 €
Chauffage : 37 €
Avec un repas soir : 263 €
Chauffage : 56 €

SMICTOM

Collecte des ordures ménagères

tous les mercredis soirs

Collecte des sacs jaunes

les lundis soirs
des semaines impaires

Enquête publique - restauration et entretien des cours d'eau

En application de l'arrêté préfectoral du 24 avril 2019 et à la demande du Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, une enquête publique est ouverte du lundi 27 mai 2019 (9h00) au jeudi 27 juin 2019 inclus (17h00) en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale pour la restauration et l'entretien des cours d'eau dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne.

La consultation du dossier est possible sur le site internet de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>.

Délibérations du vendredi 17 mai 2019

Transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes Bretagne Romantique

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 rend les compétences eau potable et assainissement obligatoires à compter du 1er janvier 2020 pour les communautés de communes. Toutefois, les communes peuvent obtenir un report de ce transfert obligatoire au 1er janvier 2026. Le report n'est pas automatique : il faut que les communes délibèrent selon un mécanisme de « minorité de blocage ». Pour mettre en place cette minorité de blocage, concrètement, avant le 1er juillet 2019 au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes, représentant au moins 20 % de la population, devront avoir délibéré en ce sens. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'approuve pas la modification des statuts de la CCBR et le transfert, à compter du 1er janvier 2020, de la compétence Eau.

Cession de la parcelle communale B 697 à Rochefort

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal la délibération 2019-05 du 1^{er} mars 2019 par laquelle il autorisait la mise en vente de la parcelle communale B 697, d'une surface de 1100 m², à Rochefort au prix de 0,75 €/m². M. Pierre Joubert s'est porté candidat à l'acquisition de la parcelle. Le conseil Municipal accepte de lui vendre cette parcelle, fixe le prix de vente de la parcelle à 825,00 € et précise que les frais de bornage et/ou d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Lancement d'une procédure d'aliénation d'un chemin rural

Les élus ont initié le lancement d'une nouvelle procédure d'aliénation d'un chemin rural à La Gautrais.

Toutes les délibérations du Conseil Municipal sont consultables sur le site internet de la commune. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour plus d'informations.

Comité des Fêtes

BOÎTE À LIVRE : Le Comité des Fêtes a installé une boîte à livre sous le porche de l'atelier communal.

Une boîte à livre est une petite bibliothèque extérieure où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement. C'est un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne. En déposant ou en empruntant un livre dans une boîte à livre, vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

RANDONNÉE : Le Comité des Fêtes propose une randonnée d'environ 5 km le jeudi 20 juin matin à Saint-Briac-sur-Mer, avec après-midi jeux : palets, boules etc....

Départ du bourg à 9h00. Prévoir le pique-nique. Covoiturage possible.

